



## Des Jeux paralympiques Paris 2024 à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap

En septembre dernier les athlètes paralympiques issus des effectifs du ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer performaient aussi bien que les athlètes valides durant les jeux olympiques. Les connaissez-vous tous ? Cette Une est l'occasion de célébrer les médaillés paralympiques :



- **Grégoire Bireau** – Médaille de bronze en para-aviron quatre barré mixte.
- **Emilie Acquistapace** – Médaille de bronze en para-aviron quatre barré mixte.
- **Margot Boulet** – Médaille de bronze en para-aviron quatre barré mixte.
- **Thomas Peyroton-Dartet** – Médaille d'or en para-cyclisme contre la montre sur route et Médaille d'argent en para-cyclisme course sur route.
- **Gatien Le Rousseau** – Médaille d'argent en para-cyclisme contre la montre sur route et Médaille de bronze en para-cyclisme poursuite individuelle 4 000 m.

Plusieurs rendez-vous au mois de novembre seront l'occasion d'incarner le message d'égalité qu'ils nous ont transmis durant les jeux paralympiques.

Le 21 novembre, le rendez-vous annuel du [Duo Day](#) est de retour, de nombreux services du ministère participent désormais à cette opération. Il s'agit d'une journée de stage découverte pour une personne en situation de handicap qui forme un duo avec un professionnel volontaire. Au programme de cette journée : découverte du métier, suivi du programme quotidien de l'agent accueillant et immersion dans le service.

Une journée pour changer le regard porté sur les personnes en situation de handicap au travail et dépasser les préjugés.



Une journée ou plutôt une semaine entière car le Duo Day a lieu durant la [Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées \(SEEPH\)](#).

Du 18 au 24 novembre 2024, la SEEPH se tiendra avec le thème « Handicap et parcours professionnel : comment assurer une vraie égalité des chances ? »

Chaque année, les nombreuses initiatives locales, durant la SEEPH, permettent de faire avancer l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Pour en savoir plus :

<https://actionsociale.interieur.rie.gouv.fr/index.php/handicap>

<https://www.duoday.fr/>

<https://www.semaine-emploi-handicap.com/edition-2024-seeph2024>

## La protection sociale complémentaire (PSC) Santé : comment procéder en cas de mobilité ?

### Où en est-on aujourd'hui ?

La PSC en Santé ou « complémentaire santé » complète le remboursement des frais de santé réalisé par la Sécurité sociale, elle est très souvent opérée par une mutuelle. Une régime transitoire a été mis en place dans la fonction publique de l'État le 1<sup>er</sup> janvier 2022 : l'administration-employeur participe forfaitairement à hauteur de 15€ mensuels au financement de la cotisation des agents qui ont souscrit un contrat individuel, solidaire et responsable auprès d'une mutuelle, d'une société d'assurance ou d'une institution de prévoyance.

**En savoir plus :** [Protection sociale complémentaire \(PSC\) / 15 euros remboursés par le ministère tous les mois depuis le 1er janvier 2022](#)

### En quoi consiste le futur dispositif ?

Le ministère de l'Intérieur (MI) va conclure un contrat collectif obligatoire pour l'ensemble des personnels civils qu'il emploie et rémunère. Il concernera, également, les agents des établissements publics et autorités administratives indépendantes qui ont décidé d'adhérer à ce contrat collectif. Tous les agents seront affiliés d'office, sauf s'ils remplissent certaines conditions et qu'ils demandent à bénéficier d'une dispense.

**En savoir plus :** [Comprendre les changements à venir concernant la protection sociale complémentaire \(PSC\)](#)

### Quand est-ce que le nouveau dispositif va s'appliquer aux agents ?

Chaque ministère suit un calendrier qui lui est propre. Certains d'entre eux mettent en place des contrats collectifs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le ministère de l'Intérieur sélectionnera un organisme prestataire d'ici début 2025 et le contrat s'appliquera aux agents au second semestre 2025, une fois ces derniers affiliés. Tous les agents du MI basculeront dans le nouveau dispositif à la même date, sauf s'ils ont demandé une dispense et qu'ils remplissent les conditions légales pour l'obtenir. Les agents affiliés bénéficieront d'une aide de l'État égale à 50 % de leur cotisation individuelle au régime de base.

### Comment vont se passer les choses en cas de mobilité ?

Le principe posé par les textes est que l'agent bénéficie du dispositif de PSC en vigueur dans l'administration qui le rémunère.

#### • Je suis employé par le MI et je pars travailler ailleurs :

> Si je fais une mobilité au sein du MI ou vers un établissement public sous tutelle du MI ou vers une autorité administrative qui lui est rattachée (ANTAI, ANSC, ANTS, ACMOSS, CNAPS, ENSOSP, ENSP, OFII, OFPRA, CNCCFP) : rien ne change pour moi. Je continue à bénéficier du dispositif du MI ;

> Si j'effectue une mobilité vers une autre administration de l'État : soit cette administration applique encore le dispositif transitoire et elle me versera alors l'aide de 15€, soit elle a mis en place un contrat collectif et je devrai résilier mon contrat individuel pour adhérer au contrat collectif de mon nouvel employeur (sauf si je remplis les conditions pour bénéficier d'une dispense et que je la demande) ;

> Si j'obtiens un détachement dans la fonction publique territoriale ou dans la fonction publique hospitalière, je ne relèverai plus du dispositif du MI mais de celui de mon nouvel employeur (aide financière ou contrat collectif facultatif ou gratuité des soins pour les agents des établissements hospitaliers) ;

> Si je pars travailler dans le secteur privé, je ne bénéficierai plus du dispositif du MI. Si je suis salarié, je relèverai de la complémentaire santé obligatoire de mon entreprise. Si je deviens profession libérale, artisan, commerçant ou micro-entrepreneur, je devrai souscrire un contrat à mes frais ;

> Si je prends une disponibilité pour convenances personnelles, pour mener à bien un projet personnel, je ne bénéficierai plus du dispositif du MI. Il est recommandé alors de souscrire un contrat de complémentaire santé individuel - auprès de l'opérateur de votre choix - dont le coût sera à votre charge.

#### • Je viens d'une autre administration ou du secteur privé et je suis recruté par le MI :

> Si je viens d'une administration ou d'une entreprise qui n'a pas mis en place de contrat collectif, je peux conserver mon contrat d'assurance santé complémentaire et le MI me versera une aide de 15€/mois s'il s'agit d'un contrat solidaire et responsable. Lorsque le contrat collectif du MI entrera en application (second semestre 2025), je basculerai automatiquement vers celui-ci, comme tous les autres agents du MI, et je devrai résilier mon contrat individuel ;

> Si je viens d'une administration ou d'une entreprise qui a mis en place un contrat collectif, je ne pourrai pas le conserver et je devrai souscrire un contrat d'assurance santé complémentaire individuel auprès de l'organisme de mon choix ; le MI me versera une aide de 15€/mois s'il s'agit d'un contrat solidaire et responsable. Lorsque le contrat collectif du MI sera mis en place, je devrai résilier ce contrat individuel, pour rejoindre le contrat collectif du MI.



## Participez au baromètre social ATE !

**Jusqu'à la date du 5 novembre 2024**, si vous êtes agent d'une direction départementale interministérielle, d'une préfecture, d'une sous-préfectures ou d'un SGCD, vous pouvez répondre au questionnaire en ligne reçu dans votre boîte mail professionnelle, le mardi 8 octobre dernier. A la suite des rencontres de l'ATE et des derniers baromètres sociaux réalisés en 2020 pour les DDI et 2021 pour les préfectures, sous-préfectures et SGCD, la parole vous est à nouveau donnée pour vous exprimer **sur l'organisation, la qualité de vie et les conditions de travail au sein de votre service**. La durée nécessaire afin de répondre aux questions ne dépasse pas 10 mn et les résultats seront communiqués dès le début de l'année 2025 !  
*A votre tour de vous exprimer !*



## Entretien avec Véronique Rollat, Volontaire pour les Jeux Paralympiques Paris 2024 et agent du bureau du pilotage des politiques sociales à la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRH

### Quelles ont été vos motivations pour devenir volontaire aux JOP Paris 2024 ?

Ma famille est passionnée par les jeux olympiques et les valeurs qu'ils transmettent. Nous avons une bibliothèque dédiée, je ne compte plus les heures passées devant les épreuves au fil des ans et je suis membre dirigeant d'un club d'athlétisme. Alors lorsque cet événement mondial est arrivé aux portes de chez moi, je n'ai pas hésité une seconde !

### Pourquoi avoir choisi les jeux paralympiques ?

Ma candidature initiale portait sur toute la durée des JOP Paris 2024 et il m'a été proposé une mission durant la période des paralympiques. C'est donc un heureux hasard car le monde du handicap et de l'handisport en athlétisme ne m'étaient pas inconnus.

J'ai également eu la chance d'accompagner des sorties organisées par la commission locale d'action sociale de l'administration centrale (CLASAC) au profit des enfants en situation de handicap d'agents du ministère. J'ai dans mon entourage un ancien athlète (course fauteuil) que mon mari a entraîné et j'ai assisté également aux mondiaux de para-athlétisme en juillet 2023.

### Vous attendiez vous à un tel engouement du public pour les paralympiques ?

L'engouement pour les JO a été remarquable et j'espérais qu'il en soit de même pour les paralympiques malgré la faible fréquentation du public la journée où j'ai assisté aux mondiaux de para-athlétisme en juillet 2023 à Paris. Cette année, le succès était bien au rendez-vous !

Concernant mon expérience personnelle : j'ai fait partie des 775 volontaires en charge de l'accueil du public sur le site de Roland Garros : accueil extérieur avec contrôle des billets et orientation, à l'intérieur : accueil aux portes des courts, placements en tribune et renseignements pratiques. J'ai vraiment été très agréablement surprise car certains jours les matchs se jouaient à guichet fermé. C'était fabuleux !

Ce n'était pas le seul sport pour lequel il était difficile d'obtenir des billets, il y avait aussi la para équitation et le para badminton, par exemple. Le public était aussi très présent lors des cérémonies.

### Avez-vous des anecdotes à nous raconter ?

- Au para tennis, les joueurs placent les balles dans les rayons de leur fauteuil en cas de 2<sup>e</sup> service !
- La célébration de sa médaille d'or par le joueur japonais, Tokido Oda, qui a retiré les roues de son fauteuil afin de fêter sa victoire allongé dos dans la terre battue à l'identique des champions valides, fut un grand moment !



### Avez vous eu des contacts avec les athlètes paralympiques ? Quelle expérience humaine en avez vous retirée ?

Ils étaient très concentrés et nous ne faisons que les croiser dans les allées du stade mais j'ai pu les observer et j'ai été bluffée par leurs performances sportives et athlétiques.

J'ai été marquée par l'effacement de leur handicap, dans l'exercice de leur pratique sportive : tout le monde ne voyait plus que le sportif, sa quête de médaille et son envie de se dépasser comme tout sportif valide.

### Comment le regard que vous portiez sur les personnes en situation de handicap a-t-il évolué avec cette participation aux jeux paralympiques ?

Mon regard aurait pu être focalisé sur le fauteuil et le jeu spécifique qui en découle. Au lieu de cela, j'étais impressionnée par leurs capacités physiques et le fait que l'équipement sportif adapté ne faisait qu'un avec le corps du tennisman. Je ne voyais plus que le sportif au travers de sa performance et du combat qu'il livrait contre son adversaire pour la plus haute marche du podium.

## La campagne de vaccination contre la grippe commence le 15 octobre 2024

Le virus de la grippe sévit habituellement d'octobre à mars. Parce qu'il évolue chaque année, il est indispensable de s'en protéger et de se faire vacciner tous les ans. La vaccination est recommandée pour protéger les personnes à risque de développer une forme grave de la grippe, qui sont également celles à risque d'infection grave au Covid-19. Pour être doublement protégées la Haute Autorité de santé (HAS) recommande qu'elles soient également vaccinées contre le Covid-19. Il est possible de se faire vacciner en même temps.

La grippe est une maladie contagieuse, qui peut être très grave. Des complications peuvent apparaître (pneumonie, aggravation d'une maladie chronique...). Chaque année, la grippe est responsable d'hospitalisations, voire de décès.

**La vaccination contre la grippe est recommandée pour les personnes à risque de faire une forme grave de la grippe.**

**Les personnes éligibles à la vaccination contre la grippe sont :**

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de moins de 65 ans, y compris les enfants dès l'âge de 6 mois, souffrant de certaines maladies chroniques (liste des personnes éligibles dans le calendrier des vaccinations) ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes souffrant d'obésité (indice de masse corporelle (IMC) supérieur ou égal à 40) ;
- les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ou dans un établissement médicosocial d'hébergement quel que soit leur âge.



**La vaccination est aussi recommandée à d'autres populations afin d'assurer une protection indirecte en vaccinant :**

- les professionnels de santé et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère ;
- l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de complication grave de la grippe et des personnes immunodéprimées ;
- les aides à domicile des particuliers employeurs vulnérables ;
- le personnel navigant des bateaux et des avions, personnel de l'industrie du voyage accompagnant des groupes (guides).

La vaccination contre la grippe saisonnière peut désormais être proposée aux enfants de 2 à 17 ans révolus sans maladie chronique (comorbidité).

Pour la plupart de ces personnes, l'Assurance Maladie prend en charge leur vaccin à 100 % : voir en détails qui peut bénéficier de la gratuité du vaccin et plus d'informations sur : [La vaccination contre la grippe en pratique](#)

Le vaccin contre le covid-19 peut se faire chez le médecin traitant ou le pharmacien.

**Pour en savoir plus :**

Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Actualités : [la vaccination par le service de médecine de prévention du ministère de l'Intérieur](#)

## Mois sans tabac en novembre : cette année, soyez prêt !

La nouvelle édition du *Mois sans tabac* approche, il s'agit d'un défi national collectif qui invite tous les fumeurs à passer 30 jours sans fumer à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Mais vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur le site de l'opération, pour profiter de conseils et de divers dispositifs qui seront autant d'atouts pour vous permettre de réussir votre projet.



En vous inscrivant avant le 1<sup>er</sup> novembre sur le site Internet [Mois sans tabac](#), vous pouvez participer à la phase préparatoire de l'opération et bénéficier :

- d'une consultation avec un professionnel de l'arrêt du tabac ;
- d'un kit gratuit d'arrêt du tabac comprenant un programme de 40 jours (10 jours de préparation et 30 jours de défi) avec des conseils quotidiens pour vous accompagner dans l'arrêt de la cigarette, une roue pour calculer vos économies et des informations sur tous les outils disponibles pour vous aider ;
- d'une communauté d'entraide présente sur les réseaux sociaux [[Facebook](#), [X \(anciennement Twitter\)](#) et [Instagram](#)] pour promouvoir le sevrage tabagique ;
- d'une application mobile Tabac info service gratuite avec programme d'accompagnement personnalisé, de conseils de tabacologues, de mini-jeux et de vidéos de soutien.

**À noter :** le kit d'aide à l'arrêt du tabac peut être commandé gratuitement par courrier postal ou téléchargé directement sur les sites [Mois sans tabac](#) et [Santé publique France](#). Il est également disponible dans 18 000 pharmacies partenaires de l'opération.

**Pour en savoir plus :**

[Tabac info service](#)

Site Intranet de l'action sociale/[Documentations](#)

## Les rentes temporaires d'éducation et les rentes viagères pour handicap

Les rentes temporaires d'éducation (RTE) et les rentes viagères pour handicap (RVH) sont de nouvelles prestations versées aux enfants des agents décédés en activité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Les bénéficiaires

Les bénéficiaires des rentes sont les enfants des agents publics de l'État (fonctionnaires, contractuels, magistrats judiciaires, militaires ou ouvriers d'État), ainsi que les enfants à la charge effective de ces mêmes agents au jour de leur décès.

### Les conditions

Des conditions cumulatives sont à remplir, tenant à la fois à la situation de l'agent à la date de son décès et à la situation de l'enfant.

#### Les conditions liées à la situation statutaire de l'agent au moment de son décès

- Pour les fonctionnaires de l'État, l'agent devait être en position d'activité, ou de détachement, ou en disponibilité pour raisons de santé, ou en congé parental.
- Pour les agents contractuels publics de l'État, l'agent devait être en activité, ou en congé parental, ou en position de congé pour exercer des missions spécifiques (fonctions électives, réserve...).
- Pour les ouvriers de l'État, l'agent devait être en position d'occuper ce statut.

#### Les conditions liées aux enfants pouvant bénéficier des rentes sont :

- les enfants de l'agent ;
- les enfants de l'agent nés au cours des 300 jours qui suivent son décès ;
- les enfants qui se trouvent à sa charge effective au jour de son décès (enfant recueilli).



En cas de décès du second parent agent de l'État, l'enfant peut bénéficier d'une deuxième rente dans les mêmes conditions.

### Les différentes rentes

#### La rente temporaire d'éducation dont l'enfant pourra bénéficier :

- jusqu'à 17 ans révolus, sans autre condition ;
- de 18 à 26 ans révolus, à la condition de justifier de la poursuite d'études dans un établissement d'enseignement secondaire, supérieur ou professionnel ou qu'il soit titulaire d'un contrat d'apprentissage ou d'alternance.

#### La rente viagère pour handicap dont l'enfant pourra bénéficier :

- s'il est éligible à l'allocation adulte handicapé (AAH)
- ou s'il a un représentant légal éligible à son égard à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

### Le montant

#### La rente temporaire d'éducation est d'un montant mensuel égal à :

- 5 % de la valeur mensuelle du plafond de la sécurité sociale (article L.241-3 du code de la sécurité sociale) pour les enfants de moins de 18 ans ; à ce jour 193,20 €.
- 15 % de la valeur mensuelle de ce même plafond, pour les enfants

âgés de 18 ans à moins de 27 ans, justifiant d'une poursuite d'études ou d'un contrat d'apprentissage ou d'alternance ; à ce jour 579,60 €.

#### La rente viagère pour handicap est d'un montant mensuel égal à :

- 15 % de la valeur mensuelle du plafond de la sécurité sociale ; à ce jour 579,60€. Elle est versée jusqu'au décès de l'enfant handicapé.

La rente temporaire d'éducation et la rente viagère pour handicap ne sont pas cumulables.

Les rentes éducation et handicap sont soumises aux cotisations sociales et imposables sur le revenu.

Elles sont intégralement cumulables avec les pensions de réversion attribuées par le service des retraites de l'État, en particulier les pensions temporaires d'orphelin.

#### Les contacts et liens utiles :

SRE (service des retraites de l'État) : <https://retraitesdeletat.gouv.fr>, rubrique « je contacte mon régime »  
Tél. **02 40 08 87 65** (choix 2)



**Vous souhaitez bénéficier de plus de temps pour lire la lettre de l'action sociale chez vous ?**

**Vous partez en retraite et souhaitez continuer à suivre l'actualité du ministère de l'Intérieur avec la lettre d'action sociale et l'Acturetraite ?**

**Une solution :** adressez-nous votre adresse électronique personnelle sur la boîte : [action.sociale@interieur.gouv.fr](mailto:action.sociale@interieur.gouv.fr) avec vos nom, prénom et votre position administrative (en activité ou en retraite).

Vous recevrez ainsi les lettres électroniques « **Action sociale Infos** » mensuelle et « **Acturetraite** » annuelle et serez informé(e) régulièrement de l'actualité sociale ministérielle et interministérielle.

## Mois de la mobilité à la préfecture de la Charente (16)

### Participation des agents de la préfecture, du SGCD et des DDI au challenge mobilité du 3 au 16 juin

Ce challenge vise à promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle tels que la marche, le vélo, les transports en commun et le covoiturage, pour les déplacements domicile/travail.

26 participants pour 225 trajets, 12 613 km parcourus et 2 114 kg de CO<sub>2</sub> évités.

### Semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2024

Comme l'année dernière, le SGC 16 a reconduit ses actions en faveur de la mobilité.

Deux ateliers ont été réalisés :

- un atelier éco-conduite et boîte automatique d'un véhicule électrique animé par le chef du garage (17 participants) ;
- un atelier réparation vélo animé par une association locale la Cyclofficine (1 participant).



La société des transports du Grand Angoulême STGA s'est associée à cette action en installant un stand dans la cour d'honneur afin de faire découvrir aux agents les offres de bus et de location de vélo.

L'autorité organisatrice de la mobilité (GRANDANGOULEME) a présenté la plateforme de covoiturage.

**Contact : Nathalie Saivres**, référente locale mobilité / Pôle QVT, prévention et action sociale / SGCD Charente  
Mél. [nathalie.saivres@charente.gouv.fr](mailto:nathalie.saivres@charente.gouv.fr) – Tél. **05 45 97 62 45**.

## Ouverture d'un nouveau restaurant inter-administratif (RIA) en centre-ville de Caen (14)

Le jeudi 19 septembre dernier, le préfet du Calvados, Stéphane Bredin, a procédé à l'inauguration d'un nouveau restaurant inter-administratif (RIA) en centre-ville de Caen. Situé à proximité immédiate des locaux de la préfecture, du Secrétariat général commun départemental (SGCD), de la direction départementale de l'Emploi, du travail et des solidarités (DDETS), de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) et de la Cour d'appel de Caen, ce nouvel espace de restauration,



ouvert également aux fonctionnaires territoriaux (Conseil départemental, Ville de Caen), bénéficie à plus de 700 agents de l'État travaillant dans le secteur et constitue dès lors un nouvel élément d'attractivité pour les services locaux.

Pendant près de deux ans et demi, correspondant à la phase de destruction du site d'origine puis de reconstruction, le RIA avait été hébergé temporairement au Centre des congrès de Caen.

Pour aménager, équiper et meubler les 1 000 m<sup>2</sup> qui constituent désormais le nouveau RIA, un partenariat a été noué avec le bailleur Partélios Habitat et une nouvelle subvention de la part de l'État (DGAFP), à hauteur de 2,6 M €, a été obtenue pour couvrir les frais inhérents à ces opérations d'aménagement intérieur. Au terme d'un bail emphytéotique de 18 années, l'État deviendra in fine propriétaire des locaux, désormais mis à disposition de l'AGESSO pour l'exploitation du nouveau RIA.

La réalisation de ce projet est le fruit d'une collaboration étroite entre les services de l'État :

- le SGCD,
- la mission domaniale de la direction départementale des finances publiques (DDFIP),
- la plate-forme d'appui à la gestion des ressources humaines (PFRH) du secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) de Normandie,
- la mission régionale de la politique immobilière de l'État (MRPIE),
- la contrôleuse budgétaire régionale (CBR),
- le bureau d'action sociale de la DGAFP.

**Contact : Antoine Drou**, directeur du SGCD du Calvados.  
Mél. [antoine.drou@calvados.gouv.fr](mailto:antoine.drou@calvados.gouv.fr)

## Café crise à la préfecture de la Sarthe (72)

Le 17 septembre, le préfet et la directrice de cabinet invitaient les agents de l'ATE à participer à un café crise. Sous la forme d'un « serious game » et avec l'appui du service départemental d'incendie et de secours (SDIS72), une dizaine d'agents de l'administration territoriale de l'État (ATE) a pu s'essayer à la gestion de crise au travers de simulations au sein du centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture.



Contact : **Anne-Charlotte Bertrand**, directrice de cabinet à la préfecture de la Sarthe.

Mél. : [anne-charlotte.bertrand@sarthe.gouv.fr](mailto:anne-charlotte.bertrand@sarthe.gouv.fr)

## Rencontre interactive du Secrétariat général commun de la Guadeloupe (971)

Dans le prolongement de la démarche du projet de service « Pour une ATE modernisée et attractive en Guadeloupe », le SGC de la Guadeloupe a organisé une rencontre interactive entre les agents de toutes ses directions.

Cette rencontre avait pour objectif de créer une interaction entre les agents afin de favoriser la cohésion d'équipe, de permettre à chacun de mettre un visage sur un nom et d'échanger avec les différents intervenants du secteur social.



Contact : **Catharina Petit**, cheffe du service dialogue social et action sociale/Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales (DRHS) /Service Dialogue Social et Action Sociale (SDSAS) à la préfecture de la région Guadeloupe

Mél. [sgc-action-sociale@guadeloupe.gouv.fr](mailto:sgc-action-sociale@guadeloupe.gouv.fr)

## Le SGCD de l'Ain (01) a organisé avec l'UROPS une action de prévention sur les addictions

Le 26 août 2024 le bureau interministériel de la prévention, de la formation et de l'action sociale du SGCD01, en partenariat avec l'Union Prévention Santé pour la Fonction Publique (UROPS) a organisé une action de prévention sur les addictions à destination des agents de la préfecture, du SGCD et des DDI (DDT01 - DDETS01 et DDPPO1), ainsi que des agents de la Police nationale.

Malgré la période estivale et l'organisation des JOP qui a mobilisé fortement les personnels de police, 21 agents ont participé à cette action.

Cette action de prévention avait pour objectif d'apprendre à reconnaître les signes révélant une addiction chez ses proches et à aborder le sujet avec bienveillance.

Elle s'est déroulée en deux temps :

1 - le matin deux groupes se sont succédés pour **un quizz géant interactif de 45 min - Addicto'Quizz** pour prévenir, reconnaître les comportements addictifs à travers une approche interactive et ludique.

2 - l'après-midi, les participants ont suivi **une formation "Bienveilleur en Addictologie"** pour disposer des outils et être capable de détecter, accompagner et rediriger avec bienveillance, les agents vers les professionnels de santé adéquats.



Le SGCD01 est pilote pour le déploiement de cette action de prévention santé par l'UROPS, en association avec le prestataire GAE Conseil sur ce sujet sensible ayant un impact fort sur la santé publique.

Contact : **Brigitte Bettoum**, assistante de médecine de prévention/Bureau interministériel de la prévention, de la formation et de l'action sociale (BIPFAS)/SGCD01

Mél. [sgc-medecineprevention@ain.gouv.fr](mailto:sgc-medecineprevention@ain.gouv.fr)

# A la préfecture de la Savoie (73)

## Mobilisation pour le don du sang

Après le succès des premières collectes mises en place depuis l'automne 2022, avec un rythme de deux par an, le service chargé de l'action sociale du Secrétariat général commun départemental (SGCD) a organisé une nouvelle opération le mardi 24 septembre 2024, de 7h30 à 11h00, à la préfecture.

Comme les dons de sang précédents, il était destiné aux agents de la préfecture, des deux directions départementales interministérielles, du secrétariat général commun départemental, et du périmètre de la police nationale en poste à Chambéry. Les agents du conseil départemental de la Savoie avaient également été invités à participer.

Pour cette nouvelle édition, la collecte a également été ouverte à 3 autres services de l'État situés à proximité de la préfecture : la DSDEN, l'ARS et l'UDAP.

Donner son sang est un acte vital, citoyen, facile et sans engagement qui permet de répondre à des besoins quotidiens de manière bénévole.

Un million de patients sont soignés chaque année grâce aux dons de généreux citoyens.

Tous les créneaux ouverts ont été pourvus : 57 agents, dont 9 nouveaux donneurs, ont saisi l'opportunité d'aider les patients qui en ont besoin.

La prochaine collecte est prévue au printemps 2025. Merci à tous les donneurs pour leur générosité !



## CLAS de la Savoie : le plein de sorties en 2024

Grâce au budget 2024 qui pouvait être multiplié par deux (sur demande et pour certaines actions) en raison des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, la commission locale d'action sociale (CLAS) de la Savoie a proposé 5 sorties cette année. La diversité des actions 2024 a permis de toucher tous les publics.

Trois sorties familiales ont été organisées :

- **Une journée neige à Courchevel le samedi 16 mars** :

98 bénéficiaires dont 34 enfants, pour un coût de 2 568 euros (forfait de ski alpin permettant un accès à toutes les remontées mécaniques, même pour les piétons) ; journée libre avec possibilités de ski alpin, ski de fond, raquettes ou promenade à pied.

- **Une balade dans le Vercors le samedi 15 juin** :

77 participants dont 29 enfants, pour un coût de 3 622 euros (transport en car, croisière commentée à bord du bateau à roue à Saint-Nazaire-en-Royans et visite guidée de la grotte de Choranche).

- **Une journée fun à Aquaparc à Bouveret en Suisse Romande le samedi 22 juin** : 57 bénéficiaires dont 18 enfants, pour un coût de 4 385 euros ; parc qui offre des attractions en intérieur et en extérieur, pour tous les âges, comme la piscine à vagues, les toboggans et la plage de sable ; journée relaxante ou à sensations fortes.

Autre sortie, mais qui ne concernait que les enfants de 2 à 10 ans le samedi 8 juin : **une activité à la salle de BAM freesports à Chambéry**. 27 enfants ont profité des trampolines (plusieurs zones : des débutants aux confirmés), de pistes gonflables ... Coût : 338 euros.

La 5<sup>e</sup> sortie du samedi 21 septembre s'adressait aux agents, à leurs conjoints et à leurs enfants de 16 ans minimum ainsi qu'à leurs enfants majeurs fiscalement à charge : **une course de karting d'1h30 (avec 30 minutes d'essai auparavant)** entre participants à côté d'Albertville. La piste de karting était privatisée pour l'occasion. Un tirage au sort a eu lieu avant la compétition afin de constituer les équipes (2 ou 3 pilotes par kart). Les meilleurs équipages ont ensuite reçu un prix. L'après-midi s'est terminé par une collation. 63 personnes dont 17 enfants ont profité de ce moment intense en émotions.

En cette année olympique, les enfants de 10 à 16 ans n'ont pas été oubliés, puisqu'ils vont bénéficier de chèques sport (action en cours), pour l'achat d'équipements dans des enseignes de sport.

Sans oublier les autres actions ... tout le monde aura trouvé son bonheur !

**Contact : Catherine Simonin**, cheffe du service départemental d'action sociale (SDAS)/SGCD 73 à la préfecture de la Savoie  
Mél. : [catherine.simonin@savoie.gouv.fr](mailto:catherine.simonin@savoie.gouv.fr)



## Retransmission des paralympiques sur grand écran à la préfecture de l'Ardèche (07)

Courant août, alors que chacun avait encore en mémoire 15 jours de jeux olympiques exceptionnels, remplis d'émotions, de records et de moments inoubliables, alors qu'une page avait été tournée et que beaucoup étaient emplis de « JOstalgie », il était indispensable de retrouver cet esprit de joie et d'optimisme avec les jeux paralympiques qui se sont déroulés du 28 août au 8 septembre.



Un événement de taille avec pas moins de 4 400 athlètes, 168 délégations (3 de plus qu'en 2021), 22 sports, 549 épreuves dont certaines encore méconnues du grand public, 2 cérémonies (d'ouverture et de clôture) annoncées comme inoubliables !

Afin de pouvoir vivre en partie cet événement et de voir ce que les para athlètes réservaient au public, les épreuves ont été retransmises, sur grand écran, à la préfecture de l'Ardèche, du jeudi 29 août au vendredi 6 septembre, pendant la pause méridienne.

Une météo particulièrement clémente et les congés d'été n'ont peut-être pas permis de remplir la salle en permanence, mais celles et ceux qui sont venus ont pris plaisir à découvrir des disciplines peu connues, admirer les prouesses sportives d'athlètes qui ont ainsi pu sortir de l'anonymat et échanger sur leur perception du handicap.

Encore un peu de chemin à parcourir sur la voie de l'inclusion mais il est indéniable que les jeux paralympiques de Paris 2024 ont rencontré un immense succès, en Ardèche comme dans tout l'hexagone.

Le sport est en l'occurrence un levier particulièrement porteur, de quoi donner des idées au groupe de travail informel « Handicap » que viennent de constituer des agents de la préfecture, des sous-préfectures, du SGCD et des DDI de l'Ardèche.

Contact : **Jean-Pierre Dubreuil**, directeur/SGCD/Préfecture de l'Ardèche.

Mél. [jean-pierre.dubreuil@ardeche.gouv.fr](mailto:jean-pierre.dubreuil@ardeche.gouv.fr)

## JE REPRENDS LE CONTRÔLE !

Pour être **aidé**, pour **s'informer**, contactez votre médecin de prévention.



Site Intranet de l'action sociale / Réseaux / La médecin de prévention / L'organisation du réseau :  
[www.actionsociale.interieur.rie.gouv.fr](http://www.actionsociale.interieur.rie.gouv.fr)

## Besoin d'aide ?

Agents du périmètre du Secrétariat général,  
le ministère met à votre disposition le numéro suivant :

### La cellule d'écoute

Vous êtes victime ou témoin de discrimination  
ou de harcèlement moral et sexuel :  
En parler, c'est agir !

**ALLO-DISCRI : 01 80 15 33 00**  
[cellule-allo-discr@interieur.gouv.fr](mailto:cellule-allo-discr@interieur.gouv.fr)



## Vente dans une brocante, un vide-grenier ou une braderie : quelles règles respecter ?

Vous êtes un particulier et vous souhaitez vendre vos biens dans un vide-greniers, une brocante ou une braderie : savez-vous qu'il existe une réglementation que vous devez respecter ? On vous explique les règles à connaître.

### Particuliers : quelles conditions respecter pour vendre vos biens ?

Les vide-greniers, brocantes et braderies sont considérées comme des ventes au déballage.

La vente au déballage consiste à vendre ou racheter des marchandises dans des locaux ou sur des emplacements non destinés à la vente au public, ainsi qu'à partir de véhicules spécialement aménagés. La vente au déballage est soumise à une réglementation spécifique.

Les particuliers peuvent participer à des ventes au déballage, sous réserve de respecter certaines conditions précisées ci-après :

### Deux ventes au déballage au maximum par an

En tant que particulier non inscrit au Registre des commerces et des sociétés (RCS), vous ne pouvez pas participer à plus de deux ventes au déballage par an. ([article L310-2 du code du commerce](#))

### Inscription dans un registre

Pour chaque vente au déballage, vous devez vous inscrire dans le registre d'identification des vendeurs de l'événement et attester sur l'honneur que vous n'avez pas participé à plus de deux ventes durant l'année. Ce registre est préalablement coté et paraphé par un service de police, de gendarmerie ou par le maire.

### Vente d'objets personnels et usagés exclusivement

L'[article L310-2](#) du code du commerce précise que les particuliers ne peuvent vendre « exclusivement que des objets personnels et usagés ». Ainsi, si vous créez vous-même des objets, vous ne pourrez pas les vendre dans une brocante, un vide-greniers ou une braderie, sans vous être au préalable déclaré comme professionnel (par exemple, sous le régime de la [micro-entreprise](#)). Dans ce cas, vous devrez payer les impôts et les charges sociales qui correspondent à votre régime.

### Les revenus tirés de la vente sont-ils imposés ?

Les revenus issus de la vente de biens personnels que vous ne souhaitez plus utiliser ne sont pas à déclarer à l'administration fiscale et ne sont par conséquent pas imposables.

Pour en savoir plus : Source « [Service-Public](#) »



## L'habitat intergénérationnel : pour qui ?

L'habitat intergénérationnel est un ensemble de logements pouvant accueillir des personnes de tous âges et de situations diverses. Ces différentes générations partagent un même complexe résidentiel sans pour autant partager le même toit. Les projets d'habitation intergénérationnelle sont le plus souvent à l'initiative de structures publiques comme les bailleurs sociaux et les communes, en partenariat avec des associations ou des investisseurs privés. Ces habitations collectives s'adressent à tout le monde, que vous soyez seul, en famille, étudiant ou retraité.

L'habitat intergénérationnel a pour vocation d'améliorer la qualité de vie des résidents :

- en développant la solidarité entre voisins, à travers le mélange des générations ;
- en luttant contre l'isolement des personnes vivant seules.

### Comment se compose l'habitat intergénérationnel ?

Par définition, l'habitat intergénérationnel s'adresse à tous les âges. Les logements sont conçus pour répondre aux besoins particuliers des différentes générations et structures familiales (équipements adaptés pour les personnes âgées, plusieurs chambres pour les familles, espaces extérieurs pour les enfants...)

Dans leur conception, ils peuvent être destinés pour un tiers à des étudiants, un tiers à des familles et un tiers à des personnes âgées. Ou seulement bi-générationnels, destinés à des étudiants et des personnes âgées. Il peut également s'agir d'habitat intergénérationnel inclusif.

Ces structures ont aussi pour spécificité de proposer des espaces communs de rencontre et d'échange utilisables par tous et proposant des services (lingerie, conciergerie, salle pour des événements...).

Vous cherchez un immeuble intergénérationnel proche de chez vous ? Vous pouvez vous renseigner avec le point d'information local dédié aux personnes âgées.

À noter : les logements pour les personnes âgées ne sont pas médicalisés. L'organisation des soins est à la charge de l'occupant.

Pour en savoir plus : Source « [Service-Public](#) »



## Que faire si vous avez des difficultés à payer vos impôts ?

Baisse de revenus, chômage, divorce, etc. Autant de raisons qui peuvent vous amener à ne plus pouvoir régler vos impôts à l'échéance. Des solutions existent cependant pour vous aider à gérer cette situation. On vous aiguille.

### La demande de délai pour payer un impôt en cas de difficulté temporaire

Si vous rencontrez des difficultés passagères pour vous acquitter de votre impôt sur le revenu ou de votre taxe foncière, vous pouvez demander, à titre exceptionnel, un délai de paiement à l'administration fiscale.



### Quand et comment faire une demande d'un délai de paiement ?

Il est préférable de présenter sa demande dès réception de l'avis d'impôt en :

- vous connectant à votre espace Particulier et en accédant à votre messagerie sécurisée. Sélectionnez « Écrire à l'administration / J'ai un problème concernant le paiement de mon impôt / J'ai des difficultés pour payer » puis laissez-vous guider,
- ou en vous rendant dans votre centre des finances publiques. Vous pouvez retrouver leurs coordonnées sur le site [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) dans la rubrique « Contact », ou sur votre avis d'impôt.
- Votre demande doit être accompagnée des documents suivants :
- le questionnaire difficultés de paiement complété,
- votre avis d'impôt,
- un relevé d'identité bancaire,
- des documents justifiant des difficultés et des circonstances invoquées (bulletins de salaire, loyers, factures de charges...).

Source « [Service-Public](http://Service-Public) »

Pour en savoir plus : le service social du ministère de l'Intérieur peut vous apporter conseil : <https://actionsociale.interieur.gouv.fr/index.php/reseaux/180-le-service-social-des-personnels>

## Faire le point sur sa santé avec *Mon bilan prévention*

Prévu dans la loi de financement de la Sécurité sociale de 2023, *Mon bilan prévention* est un dispositif proposant 4 rendez-vous médicaux gratuits à différents âges de la vie pour faire un point général sur sa santé.

Après avoir été expérimenté en 2023 dans certains départements, *Mon bilan prévention* a été étendu en 2024 dans toute la France.

Ces rendez-vous de prévention gratuits sont destinés aux personnes appartenant à ces 4 tranches d'âges :

- 18-25 ans ;
- 45-50 ans ;
- 60-65 ans ;
- 70-75 ans.

Quatre types de praticiens peuvent être consultés dans le cadre de ces rendez-vous : médecin, infirmier, pharmacien et sage-femme. Les kinésithérapeutes seront ajoutés prochainement au dispositif.

Le bilan peut être réalisé avec un médecin de votre connaissance ou un praticien habilité. La liste de ces professionnels de santé figure dans l'annuaire de [sante.fr](http://sante.fr).

### Un bilan prévention, pourquoi ?

L'objectif de ce bilan est de permettre aux patients d'aborder avec le médecin 5 points concernant sa santé :

- ses antécédents médicaux familiaux et personnels ;
- ses habitudes de vie : alimentation, activité physique, addictions, etc. ;
- le repérage de maladies chroniques et prévention ;
- un bilan général de santé : courbe de poids, vaccinations, suivi buccodentaire, etc. ;
- son bien-être mental et social : sommeil, vie affective, conditions de travail, etc.

Pour en savoir plus : Source « [Service-Public](http://Service-Public) »



## Offre exclusive fonction publique : le prêt immo neuf CSF

Dans le cadre du Comité du logement des agents publics (CILAP) du 17 avril 2024, les ministres en charge de la fonction publique et du logement ont signé une convention de partenariat avec le Crédit social des fonctionnaires (CSF).

La première expression de ce partenariat est le lancement d'un prêt immobilier complémentaire à taux réduit réservé aux agents publics des trois versants de la fonction publique afin de faciliter l'acquisition de leur résidence principale dans le neuf.

### Si vous achetez dans le neuf pour votre résidence principale, profitez de l'offre Prêt immo neuf CSF :

Empruntez 15 000 € sur 120 mois au taux débiteur fixe de 1 %, en complément de votre prêt immobilier principal d'un montant minimum de 60 000 €.

Ce prêt immo complémentaire est subventionné par le CSF et la SOFIAP. Cette offre exclusive vous permet de réduire le coût global de votre projet immobilier.

Offre valable en France métropolitaine jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour en savoir plus : [le prêt immo neuf CSF](#)

 **AGENDA**

### > Jeudi 14 novembre 2024 > Formation spécialisée du comité social d'administration ministériel (FS CSA ministériel)

Salle des Commissions à 14 h 30 - Immeuble Lumière - 40, av. des Terroirs de France - Paris 12<sup>e</sup>.

### > Mardi 19 novembre 2024 > Formation spécialisée du comité social d'administration centrale (FS CSAC)

Salle des Commissions à 14 h 30 - Immeuble Lumière - 40, av. des Terroirs de France - Paris 12<sup>e</sup>.



### Octobre rose pour le cancer du sein : un mois pour sensibiliser au dépistage !

« Octobre Rose » fête son 31<sup>e</sup> anniversaire en 2024. L'événement symbolisé par le ruban rose met l'accent sur le dépistage organisé, avec l'Institut national du cancer. La campagne d'information et de sensibilisation qui a lieu durant tout ce mois d'octobre a pour slogan : « À partir de 50 ans, faites-vous dépister tous les deux ans : vous vous en remercieriez ».

Pour en savoir plus :

[Plus fortes ensemble](#)

[Octobre Rose : la campagne d'information](#)



### Movember :

Movember est un mouvement qui consiste à faire de novembre, le mois dédié à la sensibilisation au cancer de la prostate et au cancer des testicules, mais aussi plus largement à la santé mentale et au risque de suicide chez les hommes. Le principe est simple : les hommes se rasent la barbe et la moustache de près au 1er novembre avant de se laisser pousser la moustache durant tout le mois. Les années passent et le mouvement devient l'emblème de la sensibilisation à la santé masculine en Australie, puis à travers le monde. En France, le mouvement s'implante pour la première fois en 2012. Depuis, de nombreux événements sont organisés chaque année pour sensibiliser le grand public aux pathologies masculines et récolter des fonds pour la recherche médicale.



Pour en savoir plus :

[la moustache en novembre pour le cancer de la prostate](#)

[Les symptômes et le diagnostic du cancer de la prostate](#)

[Cancer des testicules](#)

### Résidence Le Néouvielle Saint-Lary, hiver 2024/2025

Située en plein cœur du village de Saint-Lary, notre résidence, labellisée « Famille Plus », bénéficie de l'atmosphère à la fois authentique et festive de la station. Directement reliée aux pistes de ski par deux remontées mécaniques, sa rue principale s'anime au retour des pistes, proposant de nombreux commerces et services.

**Dates d'ouverture :** 21 décembre 2024 au 23 mars 2025

Plus d'information :

<https://www.fondationjeanmoulin.fr/les-residences-vacances/le-neouvielle/>

Tél. **05 62 39 43 88** - Mél. [leneouvielle@fondationjeanmoulin.fr](mailto:leneouvielle@fondationjeanmoulin.fr)



### Résidence Les Ecureuils Font-Romeu, hiver 2024/2025

Située en plein cœur de la forêt, à 1 800 m d'altitude, entourée des pics les plus emblématiques des Pyrénées-Orientales, elle vous offrira une vue exceptionnelle sur tout le plateau Cerdan. Avec ses 325 jours de soleil par an, son enneigement généreux, Font-Romeu est une destination idéale pour vos vacances d'hiver.

**Dates d'ouverture :** 21 décembre 2024 au 16 mars 2025.

Plus d'information :

<https://www.fondationjeanmoulin.fr/les-residences-vacances/les-ecureuils/>

Tél. **04 68 30 16 01** - Mél. [lesecuruils@fondationjeanmoulin.fr](mailto:lesecuruils@fondationjeanmoulin.fr)



### MMV

Offre MMV Hiver 2025, on vous a réservé le meilleur de l'hiver pour vos prochaines vacances au ski dans les plus belles stations des Alpes.

Bénéficiez d'une remise allant jusqu'à -35 % sur une sélection de destinations.

Offre promotionnelle jusqu'à -15 % et - 5 % de remise supplémentaires si acceptation du tarif avec l'offre non remboursable et remise partenaire incluse pouvant aller jusqu'à - 20 % à partir du 3 octobre 2024.

Lien de l'offre : [https://www.mmv.fr/partenaires/offre-meilleur-de-hiver?login\\_partenaire=COMP040674](https://www.mmv.fr/partenaires/offre-meilleur-de-hiver?login_partenaire=COMP040674)

Plus d'information : [https://billetterie.fjm-loisirs.fr/s/50749\\_360151\\_mmv](https://billetterie.fjm-loisirs.fr/s/50749_360151_mmv)



### Miléade

Vous n'avez pas encore réservé vos vacances d'automne ? Profitez de petits prix pour vous évader, notamment pendant les vacances de la Toussaint pour les familles.

Vite, découvrez les offres « Dernière minute Miléade » : choisissez votre destination pour un départ à partir de J-21.

5 %\* de réduction supplémentaire grâce à votre code partenaire soit jusqu'à -25 % sur votre séjour automne.

Détails et conditions des offres Dernière Minute : <https://reservation-partenaires.mileade.com/derniere-minute/>

\*Réduction supplémentaire, applicable avec votre code partenaire, sur le tarif public « Dernière minute », non cumulable avec la remise partenaire et avec toute autre réduction.

Cette réduction de 5 % est prise en compte lorsque vous vous connectez avec votre code partenaire. Vous retrouvez le détail à la fin de la réservation.

Plus d'information : [https://billetterie.fjm-loisirs.fr/s/50749\\_360142\\_mileade](https://billetterie.fjm-loisirs.fr/s/50749_360142_mileade)



### Complétude

**Tirage au sort Halloween**, tentez de gagner un lot de livres ou un stage en petit groupe !\* organisé par la fondation Jean Moulin et Complétude. [Participez ici](#)

**Besoin de soutien scolaire pour vos enfants ?**

Contactez-nous au **01 56 58 58 60** ou sur [www.completude.com/ministeredelinterieur-fjm](http://www.completude.com/ministeredelinterieur-fjm)

\*Une seule participation par personne. Le formulaire en ligne sera clôturé le 31 octobre 2024. Le gagnant recevra son lot par voie postale.





## ARRIVÉE/DÉPART

### > SDASAP/DRH

#### > Départs :



**Catherine Castelain**, cheffe de bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH) a rejoint la préfecture de l'Oise.



**Fatoumata Diallo**, gestionnaire des crédits de l'action sociale à la section gestion et pilotage des dépenses de administration centrale au bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense (BAFED) a rejoint la DEPAFI.



**Fanny Brami**, cheffe de section gestion et pilotage des dépenses de administration centrale au bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense (BAFED) a quitté ses fonctions.

#### > Arrivées :



**Jérôme Breton**, a pris ses fonctions en qualité de chef de section des commissions d'action sociale au bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) en remplacement de Dominique Darmon.



**Clémence Pivet**, a pris ses fonctions en qualité d'apprentie chargé de communication à la mission information et animation de l'action sociale (MIAAs).

### > SDPASP/DRHFS

#### > Départs :

**Nathalie Breteau**, cheffe de la mission d'accompagnement des blessés (SDPASP/BAP/MAB), affectée en qualité de cheffe du bureau des réserves (SDPEAPAR/BR).

**Andrée-Anne Delbe**, gestionnaire à la cellule analyse prévention suicide (SDPASP/CAPS), affectée à l'ARS de Martinique.

#### > Arrivées :

**Alyssa Benmessaoud**, assistante des chargées de mission coordonnatrices RH (SDPASP).

**Elodie Courtinat**, adjointe à la cheffe du pôle santé et sécurité au travail (SDPASP/BPQVT).

**Stéphane Falher**, instructeur au groupe d'assistance aux policiers victimes (SDPASP/BAP/GAPV).

**Eric Sellier**, adjoint à la cheffe du pôle enfance (SDPASP/BPMEL).

**Maeva Boudhoulall**, assistante au pôle médical statutaire services centraux (SDPASP/SMSSC).

**Fanny Gemon**, gestionnaire à la cellule analyse prévention suicide (SDPASP/CAPS).

**Carolina Moura Silva**, psychologue clinicienne au soutien administration centrale (SDPASP/SSPO).

**Sylvie Lathulière**, instructrice à la mission handicap (SDPASP/BAP/Mission handicap).

## Nutrition : manger de saison chaque mois !

Au-delà de leur impact écologique moindre (réduction des transports et des équipements nécessaires à leur conservation), la consommation des fruits et légumes de saison, c'est aussi de meilleurs apports nutritionnels, sans oublier le goût !

Pour en savoir plus :  
Site Santé publique France :  
[www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr)

